

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 Intitulé du module		Crédits libres		2021-2022
Code T.TS.SO359.CL.F.21	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS			
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☒ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 3 ECTS PT 2021, EE 2021 et TP 2021	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autres				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
<u>Compétences</u> Les huit compétences du référentiel PEC20 peuvent être mobilisées par des activités que les étudiant-e-s choisissent de suivre pour la validation du module. <u>Objectifs :</u> - Valoriser la participation des étudiant-e-s à des activités ou des événements en cohérence avec leurs parcours de formation. - Valoriser les engagements associatifs en lien avec le travail social et ses différents champs ou l'engagement étudiant. - Etoffer son parcours de formation avec des expériences extracurriculaires en fonction de ses besoins et intérêts en tant que futur-e-s professionnel-le-s du travail social. - Faire des découvertes dans la sphère du travail social mais hors des modules et contenus d'enseignement proposés dans le cursus ordinaire des études.				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Peuvent être validées dans le cadre du module, des activités de diverses natures : - Engagements associatifs (internes à la HES-SO ou externes), par exemple EESPacelibre, REESpire, Conseil participatif du domaine TS de la HES-SO, commission des études, conseil de Fondation de la HETSL, comité d'organisation de la semaine de la durabilité, comité ou engagement en lien avec l'économie sociale et solidaire. - Participation à des événements académiques (congrès, colloques, conférences, universités d'été etc.), par exemple Planète recherche, colloque de la SSTS, conférence d'un des 4 réseaux de compétences de la HETSL. - Participation à des formations externes dont le lien avec le travail social et/ou son propre projet professionnel peut être démontré. - Autres activités académiques en lien avec le travail social et/ou les contenus des modules (valorisation de travaux, lectures complémentaires etc.). Afin de valider le module, l'étudiant-e justifie d'un engagement en temps correspondant à environ 75 heures. Il-elle fournit une preuve de suivi (programme du colloque, attestation de cours suivi à l'extérieur de l'école, liste de membres d'un comité associatif etc.). Un-e enseignant-e sera responsable du suivi et de la validation de la (ou des) d'activité(s) réalisée(s). Un canevas d'intention spécifique permet de définir les contours de (ou des) activité(s) projetée(s) : évaluation du nombre d'heures, planification, lien avec le référentiel de compétences, etc. La (ou les) activité(s) seront ensuite réalisée(s) et validée(s) selon la modalité convenue avec l'enseignant-e responsable au plus tard au semestre de validation correspondant à la forme d'études.				

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'aménagement temporel du module Crédits libres est flexible. Les étudiant-e-s peuvent participer à des activités qu'ils ou elles souhaitent valider en tant que crédits libres dès le premier semestre de la formation.

- Les étudiant-e-s à **plein temps** doivent valider les 3 ECTS du module CL au semestre 5, **soit le 5 décembre 2023**.
- Pour les étudiant-e-s **en emploi**, le module doit être validé au plus tard au semestre 7, **soit le 3 décembre 2024**.
- Pour les étudiant-e-s à **temps partiel**, le module doit être validé au plus tard au semestre 9, **soit le 2 décembre 2025**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

Modalité de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant-e doit restituer un travail écrit individuel complémentaire selon les indications de l'enseignant-e responsable du suivi au plus tard pour le dernier jour du semestre en cours.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

9 Bibliographie

10 Enseignants

Nom du responsable de module *

BERGER Jean-Claude

Descriptif validé le *

15 juin 2021

Descriptif validé par *

ANTONIADIS André